



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Troisième Commission
Point 64 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil des droits de l'homme

Cap-Vert* : projet de résolution

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a institué le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011 sur l'examen de la question du Conseil,

Rappelant également ses résolutions 66/136 du 19 décembre 2011, 65/195 du 21 décembre 2010, 64/143 du 18 décembre 2009, 63/160 du 18 décembre 2008 et 62/219 du 22 décembre 2007,

Ayant examiné les recommandations formulées dans le rapport du Conseil des droits de l'homme,

Prend acte du rapport du Conseil des droits de l'homme, de son additif et des recommandations qui y figurent¹.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 53 (A/67/53) et Supplément n° 53 A (A/67/53/Add.1).

